

## **Déclaration liminaire du SNESup-FSU concernant l'enseignement supérieur**

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires,

Une fois encore, le classement des collègues à partir d'un barème où les avis hiérarchiques sont prépondérants aboutit à des aberrations. En effet, sur la liste initiale, les propositions au 10<sup>ème</sup> échelon étaient majoritaires par rapport à celles au 11<sup>ème</sup>, alors qu'historiquement, cela a toujours été l'inverse ! Mais surtout, les limites de l'imaginable ont été atteintes avec des propositions de promotion au 9<sup>ème</sup> échelon, et même au 7<sup>ème</sup> !

Bien sur, après intervention syndicale, des modifications ont été apportées pour supprimer les excès les plus choquants. Si ces changements vont dans le bon sens, il reste encore de nombreux collègues âgés au 11<sup>ème</sup> (64 enseignants de plus de 55 ans), pour l'essentiel tout aussi « méritants » que les autres, et qui ne seront pas promus. Rappelons que ceci est anormal et contraire à l'esprit qui a présidé à la création de la hors-classe à savoir, débloquer la carrière des collègues arrivés en butée au 11<sup>ème</sup> échelon.

A noter que pour le supérieur et pour mieux comprendre les injustices actuelles, 2 collègues au 11<sup>ème</sup> échelon, très expérimentés, enseignant en université avec un investissement et des qualités reconnues, âgés tous deux de 62 ans, n'accéderont pas cette année encore (et peut-être jamais) à la hors-classe !!!

Précisons aussi qu'une université (Paris 8 en l'occurrence) a émis son avis en fonction du CV que devaient déposer les collègues. Or, sans ce CV, un simple avis faussement « favorable » a été automatiquement attribué. Ainsi, par cette méthode qui instaure implicitement un dépôt de candidature qui n'a pas lieu d'être d'après la circulaire rectorale, des collègues ont raté leur promotion ! Avec cette manière de faire aussi, un avis très favorable l'an passé a même été transformé en avis seulement favorable...

Au final, toutes ces injustices proviennent d'une méthode de classement basée sur le soi-disant « mérite » des collègues dans lequel l'avis hiérarchique, par essence très subjectif, est prépondérant.

Le SNESUP – FSU réclame donc un nouveau barème plus objectif où l'expérience, l'ancienneté, les diplômes et concours soient pris en compte. Ce barème devrait être national, ceci afin d'éviter les dispersions académiques, la gestion pouvant ensuite restée déconcentrée.

Mais plus généralement, nous estimons nécessaire l'intégration de la hors-classe dans une carrière reconstituée en une seule classe en 11 échelons, l'indice terminal du 11<sup>ème</sup> devant correspondre à l'indice du 7<sup>ème</sup> actuel de la hors-classe.

---